L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 19 JUIN 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 19 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Eugène Tourné, au No 6 rue Vieille-Levée whisky, liqueurs, vin, fruits à l'eau-de-vie, etc.

Par M. W. Newman, au No. 16 de la rue de Chartres. Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co. au coin des rues Magazine et Commune, marchandises sèches, lingerie "notions," comptoirs, etc.; au No 85 de la rue de Chartres, broderies, ceintures, "notions," éventails, bonneterie, etc.

Par Pisciotta J. ... ar, rue Royale 88, près de la rue de la Douane,—pianos Pleyel, meubles, 1000 douzaines chapeaux de paille.

15 1 Barils de Whisky, etc.—Voir l'annonce de D. E. Murphy, encanteur. 2.

ORGANISATION.

Le sort de la Louisiane va dépendre de l'organisation qui est en voie de formation. Ce n'est pas seulement le présent c'est aussi l'avenir qui est en jeu, et la jeune génération d'électeurs est plus encore que l'ancienne, intéressée à sauver l'Etat en l'affranchissant de la domination radicale.

Dans les paroisses, l'union de tous ceux qui sont opposés à la suprématie de la race noire est facile à faire. A l'exception d'une douzaine de fonctionnaires plus ou moins tarés qui, dans le chimérique espoir de conserver leurs places, continueront à marcher à la remorque des nègres, tous les blancs seront d'accord et sur l'objet de la campagne et sur les candidats à porter.

A la Nouvelle-Orléans, la nécessité de l'union n'est pas moins grande qu'à la campagne, mais pour réaliser cette union, il y a plusieurs obstacles à surmonter.

Nous avions, dans la dernière campagne quatre organisations distinctes dans le parti mixte de la fusion : d'abord, les clubs démocratiques réguliers de wards, puis les clubs indépendants de wards, les clubs réformistes et les clubs libéraux. Si la fusion s'est complète pour les candidatures d'Etat, elle ne l'a pas été pour les candidatures locales.

Maintenir quatre organisations distinctes dans la campagne actuelle, quand l'ennemi commun n'en a qu'une, serait une folie et nous espérons qu'elle ne sera pas commise.

C'est avec satisfaction que nous avons vu les présidents des clubs indépendants de 1872, prendre l'initiative d'une mesure dont l'objet est précisément de fondre toutes les organisations en une seule. On a pu lire dans nos colonnes, depuis quelques jours, l'appel suivant adressé aux présidents des clubs indépendants, démocrates, libéraux, fusionnistes, réformateurs et des autres organisations conservatrices :

Vous êtes prévenus qu'à une réunion du comité exécutif des clubs indépendants, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Il est résolu que le président du comité exécutif des clubs indépendants est chargé d'inviter les présidents ou les délégués des différents clubs indépendants représentés au comité de la campagne de 1872, les présidents de club ou leurs délégués appartenant aux parti démocrate, libéral, fusionnste et réformateur, ainsi que les clubs conservateurs en voie de formation à se joindre au comité exécutif des clubs indépendants et à se constituer en conseil général à l'effet de s'organiser pour la campagne prochaine."

Conformément à cette résolution, les présidents des clubs indépendants—démocrates, libéraux, fusionnistes, réformateurs—des autres organisations conservatrices ou leurs délégués, qui s'intéressent à la prospérité de l'Etat sont invités à se joindre au comité exécutif des clubs indépendants, au No 46 de la rue des Magasins, le VENDREDI, 19 du courant, à sept heures et demie du soir, à l'effet de s'organiser pour la campagne prochaine.

C'est ce soir que doit avoir lieu cette assemblée préparatoire.

Cette réunion a une extrême importance et nous ne saurions trop engager ceux qui y sont convoqués à y assister pour prendre part aux délibérations.

L'organisation du parti noir en ville est terminée et elle s'est augmentée de plusieurs milliers de votants appartenant à la partie de la paroisse Jefferson qui a été annexée à la Nouvelle-Orléans.

D'un autre côté, les conservateurs ont perdu plusieurs milliers d'électeurs blancs par le départ des ouvriers qui, ne pouvant trouver d'emploi dans les ateliers par suite de la pénurie des affaires, sont allés chercher du travail ailleurs.

Tactique.—Les contribuables sont prévenus, par une notice que l'administrateur des finances publie aujourd'hui dans nos colonnes, que pendant le temps requis pour préparer la liste des retardataires, ils pourront encore payer leurs taxes sans pénalité ou sans frais. Mais le délai n'ira pas au-delà du 30 juin inclusivement.

C'est samedi, 20 juin,
Qu'on ne l'oublie pas,
Qu'a lieu le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
C'est samedi, 20 juin,
Ne l'oubliez pas.

Le temps du trajet pour se rendre aux divers points au Nord, est de plusieurs heures plus court par la voie de Mobile que par toute autre route. C'est la seule ligne qui ait des voitures dites "Pullman Palaces Cars" de cette ville à Louisville, Charlotte et les eaux de la Virginie. Deux changements de moins que par toute autre ligne pour tous les points au Nord.

MEUBLES A BON MARCHÉ. — C'est à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, qu'il faut s'adresser si l'on veut de bons meubles bien solides à très bon marché. Les prix auxquels ces meubles sont cotés sont d'une incroyable modicité. On peut, en choisissant bien dans les ateliers de M. Hubbard, trouver, pour un très faible montant d'argent, tout ce qu'il faut pour meubler convenablement une chambre à coucher, une salle à manger et un petit salon.

LE DISCOURS DE GAMBETTA.

—Nous lisons dans la *Patrie* :

Après avoir successivement discouru à Grenoble, Annecy, la Ferté-sous-Jouarre et Saint Quentin, M. Gambetta vient de prendre la parole à Auxerre.

Depuis qu'il a eu l'insigne honneur de conduire un ex-pairie de France à sa dernière demeure, le *fou furieux* de Tours et de Bordeaux semble être soudain devenu plus calme et plus modéré. Ce n'est plus le dictateur ou le tribun de 1870, qui ne songeait qu'à renverser tous les obstacles, qu'à réels, qu'à imaginaires, semés sur sa route, qui dissolvait ici les conseils généraux, et menaçait là de briser, s'il le fallait, la Banque! Non, aujourd'hui M. Gambetta va jusqu'à déclarer que "le parti républicain a besoin d'être mis face à face avec les difficultés, avec les obstacles, avec les idées rivales des siennes, parce que, plus que jamais, l'étude, l'observation, la vigilance s'imposent à ceux qui veulent obtenir enfin le gouvernement d'eux-mêmes."

Puis c'est le principe de la propriété, "signe supérieur et préparateur de l'émancipation morale et matérielle de l'individu," que l'orateur radical juge à propos d'entourer de respect et de couvrir de fleurs. Enfin, au lieu d'une république de parti, "d'une république formée, exclusive, c'est une république nationale, la république de tous, la république de dix millions d'électeurs, *sans en excepter un seul.*" à laquelle, avec la démocratie, il prétend désormais vouloir aspirer.

Par exemple, une seule chose lui fait peur, une seule chose l'irrite, c'est l'Empire. "Le duel entre l'Empire et la République, dit-il, était attendu, prévu." Il est vrai que, toujours d'après l'orateur, la République ne craint pas l'Empire, appelé, lui qu'elle est à triompher, brillante et applaudie par l'Europe, dans une apothéose finale.

Nos lecteurs n'attendent sans doute pas de nous une plus longue analyse d'un discours qui, remplissant douze longues colonnes du journal de M. Gambetta, la *République française*, est fécond en redites et semé d'hyperboles. Les quelques passages que nous en avons cités sont au reste suffisants pour indiquer le ton général de la harangue, nouvelle *manière*, inaugurée par le patron des dernières couches sociales depuis qu'un rival lui est apparu sur la scène politique dans la personne d'un révolutionnaire en renom; le citoyen Ledru-Rollin.

La loi française sur les assurances.

Le *Picayune* s'occupe depuis quelques jours de la loi française sur les assurances. Notre confrère confond la position de l'incendié vis-à-vis de la compagnie avec celle que la loi lui fait vis-à-vis du propriétaire.

Les articles 1733 et 1734 disent que le locataire est " responsable de l'incendie vis-à-vis du propriétaire à moins qu'il ne prouve que l'incendie est arrivé par cas fortuit ou force majeure ou par vice de construction; ou, que le feu a été communiqué par une maison voisine. S'il y a plusieurs locataires, tous sont solidairement responsables de l'incendie, à moins qu'ils ne prouvent que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux, auquel cas celui-là seul est responsable ou que quelques uns ne prouvent que l'incendie n'a pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus."

Ainsi vis-à-vis du propriétaire lésé par l'incendie, l'occupant de la maison incendiée a une responsabilité pleine et entière, dont il ne peut se dégager qu'en faisant la preuve indiquée par la loi. Mais cette responsabilité se couvre par une assurance contre les *risques locatifs*; en ce cas la compagnie est soumise à toute la responsabilité encourue par le locataire. Vis-à-vis de cette compagnie, l'assuré n'est tenu de faire aucune preuve. Celle-ci ne peut se dégager de sa responsabilité qu'en prouvant que le feu est le résultat d'un acte criminel de l'assuré ou d'une *faute lourde*, c'est-à-dire d'une négligence qu'un bon père de famille n'eût pas commise. C'est là la position de tout assuré vis-à-vis de la compagnie qui assure soit un immeuble, soit des meubles, soit les risques locatifs, à moins de conventions spéciales.

Vis-à-vis du propriétaire, c'est à celui chez lequel le feu prend à prouver qu'il n'est pas en faute, vis-à-vis de la compagnie il en est autrement, car l'objet de l'assurance est supposé être de couvrir les risques d'incendie que peuvent causer les négligences ordinaires.

Vis-à-vis des tiers, co-locataires ou propriétaires et occupants des maisons voisines, atteintes par le feu, la responsabilité existe aussi pour celui chez lequel le feu prend, mais seulement si ceux-ci prouvent qu'il a pris par sa faute. C'est l'application des articles 1382 et 1383 du code civil.

Telle est la législation française, mais nous croyons qu'elle serait d'une application bien difficile avec le genre de construction que nous avons ici.

Ensuite, comment prouver l'origine du feu, comment savoir même au juste où il a commencé. L'incendiaire qui met le feu pour toucher le montant de l'assurance, ne se gênerait pas pour mettre le feu chez son voisin, si la loi privait d'indemnité celui chez lequel le feu prend.

Il y a certainement quelque chose à faire pour empêcher la fréquence des feux et surtout pour atteindre les incendiaires, mais il faut une législation appropriée aux circonstances et aux conditions dans lesquelles nous nous trouvons ici. C'est une étude intéressante à faire et nos Compagnies d'Assurances que cela intéresse particulièrement, devraient en charger une commission.

La fête d'un de nos confrères, du docteur Durel, rédacteur en chef du *Carillon*, a été renversée hier matin par un camion et sérieusement blessée. Ce triste accident a causé une profonde douleur à toute la famille de cette jeune personne, et nous prenons une part bien vive à la peine et à l'anxiété de notre confrère.

Mademoiselle Durel a reçu des soins des docteurs Choppin, Huard et Landry et nous tenons du docteur Huard, médecin de la famille de cette infortunée jeune fille, que les blessures qu'elle a reçues, sont telles que la guérison exigera nécessairement quelque temps.

LA LANGUE FRANÇAISE.—L'*Observer*, qui se publie à *Pointe à la Hache*, annonce qu'il aura désormais une partie française.

☞ Nous avons reçu de la part de M. Billy Fullwood un morceau de cette immense tortue que tous les passants ont admirée pendant plusieurs jours sur la banquette de la rue du Camp No 7. Elle formera, sans doute, la plus belle pièce du double lunch qui sera donné aujourd'hui et demain à 11 heures et auquel doit assister le sénateur Geo. A. Hamilton de Louisville. Nous prions M. Fullwood de recevoir nos remerciements ainsi que nos vœux pour la prospérité de son établissement.

TAXES.—Les contribuables sont prévenus, par une notice que l'administrateur des finances publie aujourd'hui dans nos colonnes, que pendant le temps requis pour préparer la liste des retardataires, ils pourront encore payer leurs taxes sans pénalité ou sans frais. Mais le délai n'ira pas au-delà du 30 juin inclusivement.

C'est samedi, 20 juin,
Qu'on ne l'oublie pas,
Qu'a lieu le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
C'est samedi, 20 juin,
Ne l'oubliez pas.

Le temps du trajet pour se rendre aux divers points au Nord, est de plusieurs heures plus court par la voie de Mobile que par toute autre route. C'est la seule ligne qui ait des voitures dites " Pullman Palaces Cars" de cette ville à Louisville, Charlotte et les eaux de la Virginie. Deux changements de moins que par toute autre ligne pour tous les points au Nord.

MEUBLES A BON MARCHÉ. — C'est à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, qu'il faut s'adresser si l'on veut de bons meubles bien solides à très bon marché. Les prix auxquels ces meubles sont cotés sont d'une incroyable modicité. On peut, en choisissant bien dans les ateliers de M. Hubbard, trouver, pour un très faible montant d'argent, tout ce qu'il faut pour meubler convenablement une chambre à coucher, une salle à manger et un petit salon.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les ateliers de Kellogg.

Voici, d'après les livres de l'adjudant-général le bilan des armes dont dispose Kellogg :

4 canons Napoléon de 12, 2 mitrailleuses Gatlin, 2 obusiers de montagne de 12; 800 carabines Springfield, 100 carabines Spencer, 400 carabines Winchester, 2000 carabines Enfield, 400 sabres de cavalerie. Total 8 pièces d'artillerie, 3300 carabines et 400 sabres. On sait que les carabines Winchester sont à 18 coups.

Dans les milices de Kellogg il n'y a, sans parler de la police métropolitaine qui est bizarre, qu'une compagnie de blancs, les City Guards, composée d'employés de douane. Les autres organisations sont composées de gens de couleur. L'arsenal de la rue St-Pierre renferme toutes les munitions de Kellogg, ce qui ne laisse pas que d'être dangereux pour le voisinage.

La ligue noire.

Un journal raconte que dans le club central républicain du 10ème ward de cette ville, un citoyen de couleur a proposé, comme membre honoraire du club, un citoyen conservateur très estimé dans le ward. Mais sa proposition a été immédiatement rejetée, dans la crainte que le nom de même citoyen fut plus tard proposé comme candidat à la législature.

Tout indique que les clubs de couleur pousseront très loin l'exclusivisme dans leur choix, et entre la ligue noire et la ligue blanche, les blancs qui aspirent aux faveurs du parti radical, risqueront fort de rester seuls.... avec.... le reste comme dans la *Favorite*.

Le nouvel agent fiscal.

Le nouvel agent fiscal de l'Etat, M. Albert Baldwin, s'est adressé à la Cour Supérieure de District (juge Hawkins) pour obtenir un mandamus qui oblige le trésorier d'Etat, M. Dubuclet, à déposer les fonds de l'Etat dans la New Orleans National Bank, dont M. Baldwin est président. Le juge Hawkins a accordé le mandamus et fait citer le trésorier pour le 20 juin, afin qu'il expose les raisons qui s'opposeraient à ce que le mandamus devint péremptoire.

En quarantaine.

Le journal officiel publie, depuis deux ou trois jours, une proclamation de mons Kellogg, en date du 13 juin, laquelle met la quarantaine en vigueur, sur l'avis du Bureau de Santé à l'égard des navires qui feront partie des ports suivants après le 14 juin :

Tous les ports de l'île de Cuba, de Porto-Rico et de la Jamaïque et le port de Demerara, dans l'Amérique du Sud.

La quarantaine sera de dix jours, au moins et pourra être prolongée si le Bureau de Santé le juge nécessaire.

La quarantaine ne produit généralement que deux résultats, la nuit au commerce et aux communications, et elle met dans la poche de quelques créatures une cinquantaine de mille piastres tirées des caisses de l'Etat.

Mais c'est un usage établi et maintenu par la loi et par la routine.

La Société de protection des animaux.

M. Bernau, président de cette Société, a dû remplacer ses principaux officiers et il a fait les nominations suivantes : M. C. G. Haley, surintendant-général et shérif, M. Abrams, surintendant des épaves, et E. G. Burke, assistant-surintendant des épaves pour le 6e et le 7e district.

Le procès intenté par la Compagnie du chemin de fer de Carrollton à la Société soulève entr'autres points de droit relatifs à la légalité de la loi, les suivants :

1° Que la dite loi prétend conférer à la Société le pouvoir législatif de déclarer et de définir les actes qui constituent le "crime" de cruauté envers les animaux, pouvoir que la Constitution n'accorde qu'à la Législature.

2° Que le titre de la loi n'indique qu'un seul objet, celui de l'incorporation d'une société de bienfaisance, et nullement les pouvoirs extraordinaires accordés à cette société sur les personnes et les propriétés.

Le 3me ward en campagne.

Le club démocratique du 3me ward s'est réuni le 10 juin et a nommé les officiers suivants : Peter McDermott, président, et C. O. Kelley et Michael Lyons, vice-présidents. J. F. Henderson et ... A. Gaulche, secrétaires, Thos. Griffin trésorier, A. Stewart, marchal.

A la réunion tenue le 17 le club a pris pour titre " Les gardes de Booth," hommage mérité rendu au courageux citoyen de ce nom. MM. McDermott, Griffin, Rennal et Henderson, ont été nommés délégués à la convention des clubs convoquée pour le 19. Le club se réunira de nouveau le 1er. juillet à la salle McDermott.

Un triste accident.

Nous apprenons avec regret que Mlle Louise Durel, fille de notre confrère le docteur F. F. Durel, rédacteur en chef du *Carillon*, a été victime, hier matin, d'un bien triste accident.

Comme elle traversait la rue Peters, au coin de la rue St-Philippe, elle a aperçu un camion vide qui venait à fond de train du côté de la partie inférieure de la ville.

Quelqu'un lui a crié de sortir du chemin, et croyant n'avoir quelque le temps d'éviter le véhicule, elle s'est jetée de côté. En ce moment, soit que le pied lui ait tourné, soit, comme l'assure une petite fille qui l'accompagnait, qu'elle ait été heurtée violemment, elle a été renversée, et la roue d'un autre camion chargé de treize balles de coton, qui venait en sens contraire, lui a passé sur le corps et sur le pied droit, qu'il a été littéralement broyé.

Mlle Durel a été transportée à la résidence de ses parents, rue Ste-Anne, No. 175, où les docteurs Huard, Choppin et Landry ont été appelés à lui donner des soins.

Son état est très grave et ses blessures sont extrêmement douloureuses.

Le nègre qui conduisait le second camion, un certain Wm. Jones, a été arrêté, mais, le plus coupable selon toute, le cocher du premier camion, répondant au nom de Joe England, est toujours en liberté.

Une enquête est nécessaire, car de pareils accidents deviennent trop fréquents.

Il y a une ordonnance municipale qui défend de conduire les véhicules au grand trot dans les rues très peuplées de la ville. Pourquoi cette ordonnance n'est-elle jamais observée?

ENCORE UN NOUVEAU MEURTRE.

Un chercheur d'épaves tué.

Vers dix heures, hier matin, le sergent Carleton de la police à cheval a trouvé le corps d'un certain Pierre Lacombe, français d'origine et âgé apparemment de quarante ans, étendu sur un terrain marécageux derrière le City Park, à une faible distance du nouveau chemin coquillé, appelé Harrison Avenue, et à 220 yardes à peu près du Canal Butler.

Des marques de violence sur sa personne indiquent clairement qu'il avait été victime d'un guet-apens.

En effet, après examen, on a découvert qu'il avait été blessé en trois endroits différents. Une balle est entrée par la joue droite et a brisé la mâchoire, une autre balle a pénétré dans le côté gauche, au-dessous du cœur, et une troisième balle s'est logée un peu au-dessus de la hanche droite.

Le malheureux Lacombe, après avoir reçu ces trois blessures est tombé la face contre terre, c'est dans cette position qu'on l'a trouvé, et il est probable que les assassins l'ont achevé avec la crosse de leurs pistolets ou avec des bâtons, car sa tête a été à moitié écrasée.

Le cadavre était couvert de fourmis, et d'après son apparence, on a dû présumer que le crime avait été commis dans la nuit d'avant hier.

Le coroner Grayer a été notifié et a envoyé son député M. James Redden pour faire la levée du corps et reconnaître les lieux.

Le reporter de l'*Abeille* s'est rendu presque en même temps que lui sur le théâtre du meurtre. Une enquête préliminaire a révélé les faits que nous venons de raconter et le cadavre a été enfermé dans un cercueil pour être envoyé rue des Champs-Elysées, aux écuries Grayer, où on en fera l'autopsie.

Notre reporter ayant questionné quelques habitants du voisinage, a obtenu les renseignements suivants :

Un homme de couleur qui travaillait du côté opposé du canal Butler, à plus de deux cent cinquante yardes par conséquent, de l'endroit où le crime a été commis, a déclaré qu'entre six heures et demie et sept heures, avant hier soir, il avait entendu des cris et trois coups de feu. C'est lui qui a averti le sergent Carleton et qui l'a décidé à faire une recherche dans les bois.

D'autres personnes lui ont assuré avoir vu, peu avant la nuit, deux hommes, dont ils ont donné le signalement à la police, passer sur le chemin coquillé en compagnie de Pierre Lacombe.

Un fait paraît certain, c'est que l'assassinat a été commis sur le chemin coquillé et que le corps de la victime a été traîné à quelques yardes plus loin et caché dans le marais.

Pierre Lacombe appartenait à la classe des chercheurs d'épaves et ne jouissait pas d'une très bonne réputation dans le voisinage. Il s'était fait des ennemis bien certainement.

Nous apprenons au moment de mettre sous presse que les limiers de la police, guidés par les indications qui leur ont été fournies, ont arrêté hier soir les deux hommes que l'on avait vus en compagnie du défunt. Il nous a été impossible de savoir leurs noms.

Le jury du coroner Grayer n'avait pas encore rendu de verdict quand notre reporteur s'est parti.

Il doit des remerciements à M. James Redden, le député coroner, pour les renseignements que celui-ci a eu la complaisance de lui donner.

L'organisation des Ruches de la Louisiane.

Nous nos lecteurs ont entendu parler, plus ou moins, de l'organisation des Ruches de la Louisiane; depuis six semaines, il n'est question que de cela dans toute la ville; personne, cependant, sauf les initiés, ne savait positivement à quoi s'en tenir, car toutes les réunions avaient été secrètes jusqu'à ce jour et l'on était forcé de s'en rapporter aux on dit et aux rumeurs.

Avant hier soir, il a été décidé à une séance du comité exécutif de la *Ruche-mère* que les principes de l'association seraient publiquement énoncés, afin qu'il n'y eut plus de doute possible. L'*Abeille*, en raison de son nom même, devait être un des premiers journaux à être mis dans le secret.

Voici donc le but et ce que l'on appelle aux Etats-Unis la *plateforme* de l'organisation.

Nous traduisons textuellement :

"Aucun citoyen, qui serait, directement ou indirectement, intéressé au paiement des bons émis dans l'Etat de la Louisiane ou au paiement des intérêts sur ces bons, ne pourra appartenir à l'association.

Nul ne pourra devenir membre d'une *Ruche* avant d'avoir pris l'engagement suivant :

Sur mon honneur comme citoyen et comme homme, je m'engage solennellement à ne voter pour aucun candidat, quel que soit le parti auquel il appartienne, pour l'élire à aucun emploi public, soit dans la Législature, soit dans le département exécutif, soit dans la magistrature, à moins que ce candidat ne soit prêt à se prononcer, publiquement et sans arrière pensée en faveur des mesures suivantes :

Premièrement.—Répudiation complète de la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et abolition de toute taxe ou taxes pour payer le principal ou l'intérêt de cette dette.

Secondement—L'adoption par la législature de la Louisiane, le plus vite possible, d'une loi pour défendre de prélever une taxe, sous quelque nom et sous quelque prétexte que ce soit, dans le but de faire payer le principal ou les intérêts de toutes les prétendues dettes d'aucune ville, d'aucun village ou d'aucune paroisse de l'Etat.

Troisièmement.—L'adoption par le Congrès des Etats-Unis, d'un acte supplémentaire à la Constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat ne pourra émettre des effets de crédit, ni prélever ou tenter de collecter aucune taxe, pour payer le principal et les intérêts des dites effets de crédit émis, au nom de l'Etat ou de toute institution publique.

Quatrièmement.—L'abolition de toute taxe sur l'industrie; la prohibition par une loi de la législature de toute taxe semblable prélevée par les autorités de toute ville, de tout village et de toute paroisse de l'Etat, et l'exemption entière des droits de douane. On sauvera ainsi tous les navires et tous les bateaux de mer ou de rivière, mouillant dans aucun port de la Louisiane.

Cinquièmement. Le prélèvement d'une taxe sur propriétés foncières seulement, pour constituer les revenus de l'Etat et des villes, des villages et des paroisses qui en dépendent.

Sixièmement. La réduction des taxes de l'Etat, quelque soit le but de ces taxes, à un taux qui ne devra pas dépasser une plastre et cinquante cents par tête de population, conformément au recensement de 1870.

Septièmement.—La limitation de toutes taxes municipales ou paroissiales à un taux qui ne devra pas dépasser sept dollars par tête de population de la dite municipalité, ou de la dite paroisse, toujours conformément au recensement de 1870.

L'organisation compte à peu près trois mille cinq cents personnes et il y a maintenant plusieurs *Ruches* dans chaque ward de la paroisse d'Orléans.

TEMPERATURE.—18 juin 1874.

Thermometre de C. DUHAMEL, opticien.	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	78	25
12 M.	86	30
3 P. M.	87	30
6 P. M.	77	25

PRÉLUDES DU "PAYS."—Nous trouvons dans les journaux de Paris le procès-verbal suivant :

Dans un article publié dans le *Figaro* du 28 mai, M. Saint-Genest avait parlé du parti impérialiste en termes de nature à exciter de légitimes défiances.

Le *Pays*, par l'organe de M. Albert Rogat, a cru devoir relever avec vivacité l'article du *Figaro*.

A la suite de cette explication une explication de la part des soussignés représentant les deux partis, et, dans un but de conciliation, ils ont décidé ce qui suit :

M. Saint-Genest affirme n'avoir jamais eu l'intention de froisser le parti impérialiste, et regrette que son article ait été interprété dans ce sens.

En présence de cette loyale déclaration M. Albert Rogat n'hésite pas à retirer son article du 30 mai.

Les soussignés se croient d'autant plus en droit d'imposer cette résolution, qu'aucune question personnelle n'existait antérieurement entre MM. Saint-Genest et Rogat, et que la politique seule avait amené le conflit.

1er juin 1874.

Pour M. Saint-Genest : E. de Notival, capitaine au 9e chasseurs ;

R. de Saint-Germain, capitaine au 9e chasseurs ;

Pour M. Rogat : Baron Vast-Vimeux, député ; Paul de Cassagnac.

—Une feuille de Buenos-Ayres rend compte d'une excursion faite à travers les Andes. Parmi les points qui ont été atteints par la caravane exploratrice, on cite Vilcomayo, situé à 14,533 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les excursionnistes ont rapporté des exemplaires de deux journaux, l'un imprimé à la fort bien rédigés, qui sont l'un, et *Guidadano*, publié à Puno ; l'autre, et *Heraldo*, publié à Cuzco, deux villes élevées de 12,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. De même à Cerro de Pasco, situé à 14,000 pieds dans les Andes, se publie un journal consacré aux mines et à l'industrie des mines.

A Vilcomayo, au milieu de la suprême désolation des Andes, à une hauteur où les Européens ne pourraient songer à vivre, on trouve un chemin de fer, un hôtel américain, une place, quarante ou cinquante maisons habitées par le personnel du chemin de fer, une gare, des magasins, des chantiers à charbon, etc. tout ce qui dénote enfin une exploitation sérieuse. On y trouve encore beaucoup de cabanes occupées par les ouvriers qui sont au nombre de 1,500 environ, parmi lesquels on trouve des Chiliens, des Boliviens, des Péruviens, des Indiens, etc.

—La *Patrie* annonce qu'à la suite de l'envoi de plusieurs rapports des préfets sur les menées occultes du parti radical, le gouvernement a adressé aux procureurs généraux et aux hauts fonctionnaires des départements, des instructions nouvelles pour leur recommander une énergie constante, une surveillance de tous les instants.

—La Prusse tient à être bien renseignée. M. le major de Bulow, premier attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, vient d'adresser à son gouvernement un rapport détaillé sur la situation militaire de la France.

Ce mémoire, qui forme un véritable volume; apprécie toutes les modifications déjà effectuées ou actuellement soumises à la sanction de l'Assemblée nationale.

—On lit dans le *Mémorial Diplomatique* :

Il n'y a plus à douter que le ministère Dicerni soit résolu à suivre, en général, en ce qui concerne les affaires de continent européen, la ligne politique qui a été tant critiquée chez ses prédécesseurs whigs. M. Dicerni et lord Derby ne veulent pas se mêler aux affaires du continent; tout au plus interviendraient-ils pour faire honneur à la signature apposée par l'Angleterre au bas des traités qui garantissent la neutralité de la Belgique, neutralité que d'ailleurs personne ne menace.

Nous ajouterons que le ministère actuel professe des sentiments sympathiques à la France : une France fortement constituée et organisée trouverait l'Angleterre disposée à renouer les liens d'une alliance qui a été profitable à la civilisation générale.

—Considérant que l'habitude nuisible de fumer et priser tend constamment à augmenter parmi les jeunes gens, le gouvernement du Haut-Unterwald (Suisse) a décidé de publier dans la *Feuille officielle* un arrêté qui menace d'une amende ceux qui, avant d'avoir accompli leur dix-huitième année, font usage du tabac.

—La *Presse*, de Dresde, croit savoir que le premier cadavre à être brûlé dans cette ville le troisième jour de la Pentecôte à l'établissement pour l'incinération des morts, sera le Docteur Jacob. Le jour fixé de l'incinération, la cérémonie funèbre a été célébrée comme de coutume.

—Deux Cham du Charivari, pour finir

Un huissier du ministère reçoit un pétitionnaire :

—Voici une lettre d'audience!

—Monsieur, nous n'avons pas de ministre dans ce moment-ci, mais si vous voulez me raconter votre affaire....

Autre :

Un lycéen, le sabre d'ordonnance au poing, s'adresse à sa mère, qui lit un journal :

—Maman, les partis ne feront rien. D'abord, moi, j'ai mes hommes dans la main.

—Canserie entre deux abrutis.

—Quelle est la lettre la plus chaude de l'alphabet ?

—Si l'on en croit Mlle Jeanne Andrée, c'est le...

—Tais-toi ! tu va dire une bêtise.

—Eh bien, quelle est cette lettre ?

—C'est le *J*.

—Le *J* !

—Quand *il est vie Jlanelle !*

Décédé, le 31 mai 1874, au couvent de la Visitation, à Perigueux (France), Delle CHARLOTTE EMMA CLAY, en religion Sœur St-Charles.

Décédé hier matin, à sept heures, HOMERTINE BOUTTÉ, fille d'Hermée Boutté et d'Zélia Lioteau, âgée de cinq mois. Les amis et connaissances, ainsi que les membres de la société d'Economie sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à cinq heures précises.

Le corps est exposé rue Claiborne, entre Ste-Anne et Dumaine.

De la part des familles Boutté et Alix.

Décédée hier matin, à 6 heures, à l'âge de vingt-un mois et quatre jours, MARIE-ROSE Bouté et Lucie, fille de Jules Soulat et de Arsene Leche. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son enterrement. Le corps est exposé au No. 153 de la rue Septième, près Magazine. d'où le convoi partira à 10 heures du matin.

Décédé, hier à 2 heures P. M. à l'âge de 3 ans et 11 mois, LUCIEN ALBERT, fils de Lucien Duplessis et de Bernardine Dupont. Les amis et connaissances de la famille et ceux de la famille P. Duclos, L. Lamothe et Billaud), sont invités à assister à son enterrement aujourd'hui vendredi, à quatre heures de l'après midi.

Le convoi partira de la demeure des parents, No 116 rue des Ursulines.

Système Randon.

Il est bon de faire savoir au public que P. RANDON, ingénieur, inventeur, de Bienville, est l'auteur d'un système nouveau et infaillible pour le parfait nettoyage et la remise à neuf des couvertures de laine blanches qui sont leur mauvais état et à quel que usage qu'elles aient servi. Elles sont purifiées au moyen d'agents chimiques qui n'en altèrent pas le lissé, et on peut les conserver jusqu'à l'hiver sans que les insectes puissent les attaquer ; et le Randon défie toute concurrence, et il invite même les personnes compétentes et sérieuses de visiter son atelier, et, plus particulièrement, l'exécution de son système, lequel n'est pratiqué nulle ici ni en Europe. On peut voir chez lui des spécimens de nettoyages terminés, comparés avec des couvertures qui ne le sont pas encore. 15juin—1m1P

No. 2—2me Ward.—Réunion à 7 1/2 heures P. M.—19 juin 1874—pour affaires d'importance, exactitude requise.

Par ordre du Chef.
H. J. M., Sec.
19juin—1f

Avis aux Contribuables.
DÉPARTEMENT DES FINANCES.
Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 19 juin 1874.
Pendant le temps qu'il faudra pour dresser la liste des taxes de 1874 qui n'ont pas été payées, liste qui doit être publiée—ce département—le Conseil de ville y consentant—continuera à recevoir la taxe de 1874, sans exiger de frais ou de pénalités, jusqu'au 30 juin 1874, inclusivement.
JULIE SCHNEIZER,
Administrateur des finances.
19juin au 30 juin.

Avis.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1874.
A partir de ce jour M. René DeGas est chargé de ma procuration générale.
J. LEIBY.
18juin—1f

Au Public.
LE grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane (numéros simples) aura lieu SAMEDI 20 juin 1874, à midi, au-dessus de la salle de la Compagnie.
Gros Lot..... $20,000.
Seulement 10,000 numéros.
Prix du Billet..... $10 seulement.
Le public est invité à assister au tirage.
Les portes s'ouvriront à midi moins un quart.
Entrée par la rue de l'Union.
19juin—4t—PP

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des ouvriers, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Il y a toujours d'anglais gratuit, à lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
L. BRETON.
11juin—

Tortues de Mer.
NOUVELLEMENT reçues, de l'île Tombalaya, une très grande quantité de tortues de mer et à vendre par Raimon Jeté, aux rues Ste-Ann et 15 de marche français. Celles pesant de cinquante à cent livres seront vendues à raison de 8 cents la livre, et celles pesant de 10 à 25 livres, à raison de 10 cents la livre. 17juin—6t

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer d'Opélousas et Lafourche & White.—Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1874.—A une réunion de l'agent des directeurs de cette Compagnie, tenue le 9 du courant, un dividende de trois piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er juillet 1874.
Le dividende sera payé au bureau de M. J. Pizani, président de la compagnie, No. 5 rue St-Louis, de midi à 3 heures de l'après midi.
F. TISNE, Jr.,
Secrétaire.
16 juin—au 5 juillet.

Clay Peas de la Caroline.
1000 sacs Clay Peas de la Caroline, à vendre, en lots au gré des acheteurs.
JOHN B. LAFITTE & CO.
14juin—12f

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DÉTAMBE.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, HENRY BACAS,
Président. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 6juin 72—1an

Liqueurs Brodies.
NOUS sommes en pleine saison de diarrhées et de maladies d'entrailles ; chaque famille devrait donc avoir la
LIQUEUR BRODIES.
Elle a un goût agréable, on peut la donner, en toute sureté, aux enfants en bas âge, et elle guérit toujours. L'action en est douce et n'est jamais suivie de la constipation. On peut sauver plus d'une existence en ayant recours à temps à cette préparation.
A vendre partout les pharmacies.
I. L. LYONS,
(Successeur de Ball & Lyons,) propriétaire,
Au coin des rues Camp et Gravier.
6juin—1m—PP

Grande réduction de prix
AU MAGASIN DE
B. SEMBRE,
Coin St. Louis et Royale.
Articles pour hommes.
Reçu par le steamer St-Louis, un choix